

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART
*Directeur de la Direction de l'Urbanisme –
A.A.T.L. – D.U.*
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/158487
N/réf. : AVL/CC/BXL-4.86 /s.356
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Croisement des avenues Louise et Legrand. Aménagement d'un terminus de rebroussement avec voie de dégagement.
(Dossier traité par : André VITAL)

En réponse à votre courrier du 4 octobre sous référence, reçu le 6 octobre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 20 octobre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

Située partiellement dans la zone de protection des pavillons d'octroi du bois de la Cambre, la berme centrale de l'avenue Louise, allant du carrefour de Selys Longchamps jusqu'au-delà du croisement des avenues Louise/Legrand, fait actuellement l'objet d'un projet de réaménagement. Afin d'optimiser l'offre commerciale de la STIB, il est en effet question de créer, à cet endroit, un terminus de rebroussement avec voie de dégagement (permettant l'aller/retour des trams ainsi que l'accès à un lieu d'attente avant de repartir en sens inverse).

Attentive aux impératifs de la STIB, la Commission est favorable au principe-même de la demande mais elle ne peut, par contre, accepter le projet tel que proposé.

La berme centrale se déroule actuellement comme un tapis de verdure continu, matérialisant l'aboutissement de l'avenue sur le bois de la Cambre et constituant une clef de lecture forte de l'espace public. Plantée de parterres de fleurs, ponctuée de sculptures et longée, de part et d'autres, d'alignements d'arbres, tout s'y inscrit en longitudinales et concourt à renforcer la perspective de l'avenue.

Or, le projet, par l'ajout de la troisième voie de circulation, déstructure totalement le terre-plein et introduit, de plus, une diagonale rompant l'effet de perspective. Déplacée pour les besoins du projet, la très belle sculpture de Louis Samain vient désormais se positionner à proximité du monument Demot-Buls, dans un face-à-face stylistique peu heureux déforçant les deux œuvres.

La Commission ne peut accepter que l'espace public soit ainsi lésé tant visuellement que structurellement à cet endroit particulièrement stratégique de la ville et elle demande aux auteurs de projet d'envisager une solution plus légère, respectant la composition spatiale actuelle et ne disloquant pas le terre-plein.

A l'instar de ce qui est déjà pratiqué à d'autres endroits du réseau STIB, la Commission demande de se limiter à l'ajout d'un simple aiguillage entre les deux voies existantes, permettant aux trams le

passage de l'une à l'autre et donc les manœuvres de changement de sens. Bien qu'elle ait pour désavantage d'interrompre, pendant le temps des manœuvres, la circulation des autres trams éventuellement à l'approche, cette solution est beaucoup moins dommageable que celle avancée dans le projet et de loin plus respectueuse d'un axe structurant à haute valeur symbolique et historique. Les voies existantes seraient donc strictement maintenues à leur emplacement actuel.

Par contre, la Commission souscrit à la simple prolongation de la voie 1 (de ville vers faubourg) par une voie de rebroussement située au-delà du carrefour Louise/Legrand telle que proposée. (Afin de limiter l'entrave au trafic des trams, elle s'interroge sur l'éventuelle possibilité de placer l'aiguillage permettant le changement de sens dans le carrefour lui-même ou au-delà, dans le nouveau tronçon de voie).

La Commission demande en outre d'éviter que les poutres en béton des nouveaux tronçons de voie n'affleurent en surface mais soient couvertes et donc cachées par le revêtement de sol. Elle demande également que la nouvelle voie s'inscrive au ras du terre-plein actuel.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.